

Note de préparation au comité syndical du 22 Mai 2014

Introduction :

Le comité syndical sera ouvert par Jean-Claude GAST, Président sortant du SMIGIBA. L'élection du nouveau Président se fera par le Doyen de l'Assemblée. Le Président élu prendra alors ses fonctions et poursuivra l'animation du comité syndical sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les principales délibérations à prendre pour ce premier comité syndical concernent :

- l'élection du Président, des 3 vice-présidents, des 5 membres du bureau
- l'élection de la Commission d'Appel d'Offres
- les délégations de pouvoir
- les indemnités aux élus de l'exécutif (président et vice-présidents)

1 TOUR DE TABLE

Présentation des délégués : préciser la communauté de communes, les attentes (vis à vis du syndicat et de l'équipe technique), le ressenti sur les actions menées

Présentation de l'équipe technique du SMIGIBA

Au cours de ce comité syndical :

- une photo de chacun d'entre vous sera prise en fin de réunion pour constituer le trombinoscope 2014-2020
- recueil des coordonnées de chacun : adresse postale, téléphone et adresse électronique

2 PRÉSENTATION DU SMIGIBA

PAR JEAN-CLAUDE GAST

PRÉSENTATION : LE SMIGIBA C'EST :

- structure de gestion des cours d'eau et des milieux qui agit dans le cadre de l'intérêt général
- structure de gestion locale qui agit dans une logique de bassin versant, voir carte. La structure est portée par les communautés de communes présentes sur le bassin versant du Buëch. C'est une structure animée par 21 élus délégués (en général au nombre de 3 par comcom).
- structure de gestion incluse dans le bassin versant de la Durance : une réflexion partagée entre les structures de gestion de cours d'eau du bassin versant de la Durance permet de construire les modalités de fonctionnement de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qu'est le syndicat de la Durance (SMAVD), notamment pour une gestion globale de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Durance.
- structure avec une légitimité réglementaire (EPAGE, décret 2014)
- structure qui agit dans le cadre de loi sur l'eau, du SDAGE déclinaison française de la Directive Cadre Européenne

- structure reconnue par les organes institutionnels (Direction Départementale des Territoires des Hautes Alpes DDT05, Agence de l'Eau, Conseil Général des Hautes Alpes, Conseil Régional PACA...)
- porte un contrat de rivière de 7 ans depuis le 30 septembre 2008
- structure opératrice et animatrice de deux sites Natura 2000 : Le Buëch et Le marais de Manteyer depuis 2006
- adhésion en cours du SIEM, prévue pour l'été 2014 (structure de gestion de la Méouge qui a porté un contrat de rivière et qui anime le site Natura 2000 des « Gorges de la Méouge »)
- instance incontournable de la vie locale pour la mise en œuvre des lois et l'accompagnement des collectivités

ORGANISATION

- comité de rivière : 1 /an (convocation) → **réponse spontanée de présence** par mail : smigiba05@orange.fr
- comités syndicaux : 6 à 8 / an (convocation) → **réponse spontanée de présence** par mail
- comités de pilotage Natura 2000 : 2 /an (1 par site) → **réponse spontanée de présence** par mail
- réunion exécutif : 2 / mois → **réponse spontanée de présence** par mail
- réunion président-personnel : 2 / mois

SIÈGE ADMINISTRATIF :

Aspres sur Buëch (location de locaux de la mairie et de la communauté de communes du Haut Buëch)

3 PRÉSENTATION TECHNIQUE DU SMIGIBA

PAR CAROLYNE VASSAS

PRÉSENTATION : LE SMIGIBA C'EST :

Contrat de rivière « Buëch vivant – Buëch à vivre »

- Mise en œuvre des actions du contrat de rivière autour de 8 volets :
 - Assainissement (amélioration de l'épuration, travaux pour l'épuration des eaux usées)
 - Suivi de la qualité des eaux
 - Restauration des cours d'eau et gestion écologique (entretien de la végétation, travaux d'entretien des adoux,...)
 - Protection contre les crues (diagnostic des digues, travaux confortement de digues, plan de gestion des alluvions, travaux de curage,...)
 - Gestion de la ressource en eau (station de mesures des débits, plan de gestion de la ressource en eau,...)
 - Animation et coordination
 - Communication (site internet, bulletin, guide du riverain, sensibilisation des scolaires,...)
 - Suivi et bilan du contrat de rivière avec élaboration d'un avenant au contrat de rivière
- Contrat de rivière :
 - 18,2 millions d'€ principalement dont 30% pour l'assainissement et 50% volet protection contre les crues
 - Maîtrise d'ouvrage varie selon les actions
 - Financeurs : Agence de l'eau, Conseil Régional PACA, Conseil Général 05, FEDER (Union européenne), État. Taux variable

Animation de deux sites Natura 2000 (Le Buëch et Marais de Manteyer)

- Mise en oeuvre des actions des Documents d'objectifs (Docob) des deux sites autour de 5 volets :
 - Actions spécifiques liées à la gestion des milieux naturels et agricoles faisant l'objet de contrats Natura 2000

- Maintien des bonnes pratiques sur le site, notamment par la signature des chartes Natura 2000
- Communication et sensibilisation (panneaux d'information, sorties et animations nature, programme pédagogique)
- Animation et coordination Études et suivis des habitats naturels et des espèces
- Financeurs : Union européenne et État (financement à 100%)

L'animation du site Natura 2000 des gorges de la Méouge, porté par le SIEM reviendra au SMGIBA lors de l'adhésion.

ÉQUIPE TECHNIQUE : 5 PERSONNES ACTUELLEMENT

- 1 directrice : Carolyne VASSAS
- 1 chargé de mission mise en œuvre des actions du contrat de rivière : Antoine GOURHAND
- 1 chargée de mission Natura 2000 : Annelise LAMPE
- 1 chargée de mission administratif et comptable : Cindy CHAIX
- 1 technicien de rivière : Cyril RUHL
- 1 secrétaire/comptable : *Géraldine BARRERE (actuellement au SIEM)*

4 PRÉSENTATION DU RÔLE DE PRÉSIDENT ET DU RÔLE DE VICE-PRÉSIDENT

PAR JEAN-CLAUDE GAST

Le rôle du président est d'assurer une gestion globale (à long terme) de la rivière dans le sens de l'intérêt général. C'est un poste qui nécessite un investissement personnel compris entre 1 jour et 1,5 jour par semaine. Il s'agit de :

- assurer les réunions de l'exécutif (1 semaine / 2)
- participer aux réunions d'équipe avec le personnel (1 semaine / 2)
- chapeauter l'équipe technique
- rédiger et valider les courriers aux partenaires, usagers et institutionnels (demande de subventions, réponses aux usagers et acteurs locaux,...)
- Implication politique dans les démarches engagées par l'équipe technique (suivi des études, des travaux)
- participer aux comités de pilotage des études principales (plan de gestion des alluvions, plan de gestion de la ressource en eau,...)
- participer aux comités de rivière, ateliers de concertations, réunions publiques, réunions techniques, réunions avec les partenaires institutionnels, réunions avec les autres structures de gestion présentes dans le département et dans la vallée de la Durance
- participation aux colloques thématiques autour de la gestion de l'eau, de l'évolution des compétences des syndicats de rivières,...
- présence éventuelle aux démarrages de chantier et présence pour les réceptions des chantiers.

Le poste de vice-président nécessite également un investissement personnel important compris entre une demi-journée et une journée par semaine. Les vice-présidents s'investissent également dans le suivi des principales études et principaux travaux conduits par le SMIGIBA. Ils se mobilisent pour rencontrer les maîtres d'ouvrages des actions inscrites au contrat de rivière et secondent le président dans les réunions auxquelles les élus du SMIGIBA sont invités.

Questions sur le rôle de président / vice-président

5 VOTE : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Mode d'élection : Élection du Président au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans.

Candidature : Les candidats souhaitant se présenter en tant que Président se présentent successivement devant les membres du comité syndical en précisant leurs motivations, leur expérience et le temps accordé à la réalisation de cette mission.

Modalités du vote : Le vote se fait à bulletin secret ou non. Un vote à main levée sera proposé pour effectuer ce choix.
Le dépouillement est assuré par Jean-Claude GAST, Président sortant.

Modalités du vote si :

- pas de candidat : un tour de table sera proposé et chaque personne précisera : je m'appelle X et je vote pour Y. Demander à Y de se présenter.
- si après le deuxième tour, aucun élu n'a la majorité absolue : un troisième tour se fera à la majorité relative
- si égalité des suffrages : le plus âgé est déclaré élu

A l'issue de cette élection, l'animation du comité syndical est assurée par le **nouveau Président**.

6 VOTE : ÉLECTION DES 3 VICE-PRÉSIDENTS

Mode d'élection : Élection de trois vice-présidents au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans.

Candidature : Les candidats souhaitant se présenter en tant que vice-président se présentent successivement devant les membres du comité syndical en précisant leurs motivations, leur expérience et le temps accordé à la réalisation de cette mission.

Modalités du vote : Le vote se fait à bulletin secret ou non.

Le dépouillement est assuré par le Président élu.

A l'issue de cette élection, **l'exécutif du SMIGIBA est constitué** et comprend le Président et les trois vice-présidents élus.

7 VOTE : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Mode d'élection : Élection de cinq membres au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans.

Le bureau est constitué du Président, des 3 vice-présidents et de 5 membres.

Candidature : Les candidats souhaitant se présenter en tant que membres du bureau se présentent successivement devant les membres du comité syndical en précisant leurs motivations.

Modalités du vote : Le vote se fait à bulletin secret ou non.

Le dépouillement est assuré par le Président élu.

A l'issue de cette élection, **le bureau du SMIGIBA est constitué**.

8 VOTE : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Élection de cinq membres et cinq suppléants au scrutin uninominal majoritaire pour une durée de 6 ans.

Le Président du syndicat est président de droit de cette commission.

Le vote se fait à bulletin secret ou non.

Le dépouillement est assuré par le Président élu.

9 INDEMNITÉS DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF

Pour contribuer aux frais de déplacements des membres de l'exécutif, des indemnités mensuelles sont possibles sur la durée du mandat. Le budget 2014 permet :

- Indemnités mensuelles maximales du Président avec l'application d'un taux maximal de 12,8 % de l'indice brut 1015 de fonction des présidents, soit une indemnité d'environ **XX** € brut/mois.
- Indemnités mensuelles des vice-présidents avec l'application d'un taux maximal de 5,12 % de l'indice brut

1015 de fonction des vice-présidents, soit une indemnité d'environ **XX** € brut/mois.

L'indice brut 1015 au 1^{er} juillet 2010 est fixé à 3801,47 €.

Proposition de délibération pour préciser le taux définissant les indemnités mensuelles aux élus de l'exécutif du SMIGIBA.

10 DÉLÉGATION DE POUVOIR

Propositions de délibérations pour :

- Autoriser le Président à signer et à engager les marchés durant la durée du mandat jusqu'à un montant maximal à définir en comité syndical (montant actuel fixé à 15 000 €)
- Autoriser le Président à signer les contrats d'assurance (véhicule, locaux, station de mesures,...)
- Autoriser le Président à signer une ligne trésorerie d'un montant maximal de 150 000 €

Informez de la possibilité d'un arrêté du Président pour désigner un ou plusieurs membres de l'exécutif qui a/ont la délégation de signature en cas d'indisponibilité du Président.

11 PLANNING/DATES À RETENIR

Prochain comité syndical : organisation d'une visite de terrain (RDV probablement sur Veynes) et visite des locaux. Date et horaire à décider.

Propositions pour les comités syndicaux à venir :

- invitation de l'Agence de l'eau
- invitation du Conseil Régional PACA pour présenter la charte régionale de l'eau
- invitation du trésorier (Monsieur Lionel MARCHAND exerçant à Aspres et Serres)

Planning des sorties Natura 2000 jointes à la convocation.

Invitation du CG05 pour une journée d'informations et d'échanges sur la gestion des risques naturels à destination des élus le **17 juin à Gap de 9h à 17h**.

Un apéritif sera proposé à la fin de ce comité syndical. Ce sera l'occasion de prendre en photo chacun d'entre vous pour constituer le trombinoscope de l'équipe des délégués 2014-2020.